

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à

M. Jean Marc Chabanon

168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 489

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

Dimanche 16 mars 2014
II^{ème} Dimanche de Carême

Le fond du gouffre !

Que le Diocèse de Rodez, où sévit Mgr Fonlupt, participe à la campagne électorale d'une de ses ouailles, voilà qui est inhabituel. Mais on ne s'en offusquerait pas trop si celle-ci promouvait la doctrine sociale de l'Eglise. Seulement Anne-Marie Escoffier – tel est le nom de l'heureuse bénéficiaire de ce soutien – est actuellement Ministre du gouvernement socialiste, déléguée auprès du Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique. Et de surcroît membre de la « Grande Loge Féminine de France » (GLFF). Le dossier de son soutien épiscopal est le fruit des recherches du Père Michel Dagrassat qui, par ce vecteur, propose aux fidèles du diocèse le cheminement maçonnique de Mme le ministre Anne Marie Escoffier :

*« Je me sens guidée par la parole de l'Evangile, par la façon que l'on a, en principe de considérer l'autre, de le respecter, de l'écouter, même quand il faut se maîtriser par rapport à un stress, une charge, une responsabilité particulièrement lourde. Lorsqu'on occupe une fonction de ministre on porte à part entière la responsabilité de tout un gouvernement et pas seulement le domaine spécifique qui est le nôtre, la responsabilité de la politique de cette équipe et du président de la République. (Et donc celle de Vincent Peillon, de Christiane Taubira, et de tous les autres révolutionnaires) **Je vis ce devoir comme un devoir sacré**, lourd à porter, et qui fait que, à certains moments, même si l'on a envie d'appliquer la règle de l'écoute et du respect de l'autre, règle fondamentale pour moi, on vit des tensions plus fortes. ! (...)*

« C'est le mot humilité qui me va bien. Dans la rue, quand les passants m'abordent, à l'église, chez moi, comme à la cathédrale, je suis avant tout Anne-Marie Escoffier. Avec les agriculteurs « en deuil », avec des chrétiens à la messe, en tant qu'individu, je fais partie d'un groupe. Dans tous les cas, comme l'écrit Saint-Paul, nous sommes indissociables, dans un monde où la personnification de la politique est au cœur du système. Pour conclure sur l'humilité et l'exemplarité, ce qui est important aujourd'hui à mes yeux est de nous demander comment nous servons en tant que politique, le pays, les uns les autres. » (« Riposte catholique » - 9 mars 2014)

Quelle belle application de l'enseignement conciliaire !... Le temporel est une chose !... Le spirituel en est une autre !... Malgré l'enseignement sollicité de Saint Paul !...Et il ne doit y avoir aucune connexion entre elles !...

Mais, l'Eglise n'étant pas née au Concile comme le pense sans doute l'évêque de Rodez, il serait bon qu'il relise le « Syllabus » publié en même temps que l'Encyclique « Quanta Cura » par le Pape Pie IX le 8 décembre 1864. Et si son temps lui est trop compté pour le faire qu'il s'imprègne seulement de cette admonestation de Mgr Pie (Evêque de Poitiers – 1815-1880) :

*« Il est des hommes de ce temps qui n'acceptent pas, et d'autres qui n'acceptent qu'avec peine les jugements et les décisions de l'Eglise (on était au XIX^{ème} siècle !) Comment donner la valeur d'un dogme à des enseignements qui datent du « Syllabus » ou des préambules de la première constitution du Vatican ?... Tranquillisez-vous, les doctrines du Syllabus et du Vatican sont vieilles comme la doctrine des apôtres, comme la doctrine des Ecritures... A ceux qui s'obstinent à nier l'autorité sociale du christianisme, vois la réponse que nous donne St Grégoire le Grand. Il commente ce chapitre de l'Evangile où est racontée l'Adoration des Mages... Expliquant le mystère des dons offerts à Jésus par ces représentants de la gentilité ; le saint docteur s'exprime en ces termes : « Les Mages reconnaissent en Jésus la triple qualité de Dieu, d'homme et de roi. Ils offrent au roi l'or, au Dieu l'encens, à l'homme la myrrhe. Or, il y a **d'aucuns hérétiques** qui croient que Jésus est Dieu, qui croient également que Jésus est homme, mais qui se refusent absolument à croire que son règne s'étende partout. Mon frère, vous avez la conscience en paix, dites-vous, et, tout en acceptant le programme du catholicisme libéral, vous entendez demeurer orthodoxe, attendu que vous croyez fermement à la divinité et à l'humanité de Jésus-Christ, ce qui suffit à constituer un*

christianisme inattaquable. Non ! Vous n'êtes pas irréprochable et le pape saint Grégoire, plus énergique que le « Syllabus » vous inflige la note d'hérésie, si vous êtes de ceux qui se faisant un devoir d'offrir à Jésus l'encens, ne veulent point y ajouter l'or, c'est-à-dire reconnaître et proclamer Sa royauté sociale. » (Cardinal Pie-« Œuvres » – t. IV – cité dans P.Q.R. p.16-17)

Fausse rétractation ?... Regrets sincères ?...

Lors de la dernière session théologique de Flavigny, Mgr Fellay se serait excusé, devant plus de soixante prieurs, pour sa conduite lors de ses contacts avec Rome...? Il aurait aussi déclaré vouloir rendre visite aux congrégations amies quelque peu fustigées dans cette même occurrence. Et, à l'occasion de cette « confession » inattendue le RP Jean lui aurait demandé pardon ! On ne sait pas trop pourquoi, mais enfin ... pourquoi pas ?

En tout cas, si cette rétraction a bien eu lieu, elle se fit « *a minima* »... devant quelques prieurs ! Trop de rebondissements, de démentis, d'incertitudes ont émaillé récemment le cursus de la Fraternité pour que l'on puisse s'en réjouir sans crainte ! Une déclaration officielle semble indispensable. Mgr Lefebvre en fit plus d'une en d'autres circonstances !

Mais enfin, en attendant, acceptons-en l'augure ! Si tel est bien le cas nous devrions en apercevoir rapidement les effets. Car regretter une faute – c'est bien le mot qui convient en l'occurrence – implique une réparation des dommages causés. Ils sont nombreux et de nature différente ! Quid de tous les prêtres rejetés, humiliés, trahis par des méthodes de voyous, quid de ceux qui ont quitté le navire et auquel revient le courage de l'avoir fait dans des conditions ô combien précaires, que devient Mgr Williamson, doyen des quatre évêques consacrés par Mgr Lefebvre ? A l'opposé que deviennent les fauteurs de trouble, les chantres du libéralisme et les redoutables censeurs des vaillants défenseurs de l'enseignement de Mgr Lefebvre ? Mgr Fellay aura-t-il la volonté et la stature nécessaire à ce grand déballeage?... Car, en outre, il va falloir purger les bibliothèques paroissiales des ouvrages de l'abbé Céliar... chaudement recommandés jusqu'alors, et de quelques autres tout aussi nocifs... Il faudra y faire figurer, par contre, les livres censurés et interdits dans les chapelles de la FSSP X ! Ceux de M. l'abbé Pivert, comme ceux de M. l'abbé Rioult. Il faudra réhabiliter les quelques correspondances de prêtres et d'amis réputés dangereux par les subversifs en place !... Ces correspondances, en effet, constituent une redoutable condamnation de la politique pratiquée depuis près de 15 ans par la Fraternité ! Mgr Fellay aura-t-il cette humilité ?... On peut légitimement en douter !... En septembre 2012 n'avait-il pas, déjà, exprimé de tels regrets lors d'une retraite de prêtres à Ecône ? Avec la suite ... qu'on attend encore !

Le fondement de nos doutes !

Ce fondement s'appuie sur un texte dont je diffuse l'intégralité : « *L'abbé Pfluger, 1^{er} assistant de Mgr Fellay, faisait récemment une confidence à un prêtre français : « **Cet été, ce sera enfin fait, nous aurons signé avec Rome !** » Première nouvelle ! Pourtant, Mgr Fellay explique qu'il n'en est pas question ! Qui dit vrai ?... Nous aimerions que Mgr Fellay s'exprime publiquement sur ses intentions, très clairement et par tous les canaux qui sont à sa disposition. En une autre circonstance, alors qu'on faisait remarquer à l'abbé Pfluger qu'environ 70 prêtres avaient quitté la FSSP X depuis 2006 – en raison même des désaccords sur nos relations avec Rome – il a répondu : « **Mais nous irons jusqu'à doubler ce nombre s'il le faut !** »... Le Supérieur général est-il d'accord avec cette affirmation ? » (Joseph de Flin – in « Sous la Bannière » n° 171 – janvier février 2014 – page 15)*

Il est donc patent que la plus grande confusion règne au sein de la Fraternité ce qui contribue à l'affaiblir considérablement, hélas. A ce sujet, je signale la parution d'une « **Adresse publique des familles catholiques fidèles de France à Son Excellence Mgr Fellay** » (Petite plaquette de 13 pages que l'on peut se procurer aux Editions Sainte Jeanne d'Arc – Les Guillots – 18260 – Villegenon – 6 € port compris). C'est un document qui doit être largement diffusé ! En voici un passage :

« Nous sommes les familles catholiques de France. Nous ne sommes ni 37, ni 70, ni 7.000. Nous sommes juste les familles catholiques fidèles de France.

« Nous ne savons qu'une chose : notre nombre augmente chaque jour un peu plus, sans bruit, sans vague, mais dans la fermeté. A la réflexion, nous nous moquons de combien nous sommes. Dans les années 1960 à 1970, la majorité des Catholiques avait commis l'erreur de ne pas résister aux évêques et aux prêtres modernistes. La grande Crise de l'Eglise qui s'en est suivie trouve-là une petite partie de son explication. Alors qu'aujourd'hui, la Tradition encourt les plus graves périls, elle doit subir en sus, des tensions et des souffrances qui nuisent à la quiétude de ces familles. Nous souhaitons donc retenir les enseignements de l'histoire et ne pas manquer, cette fois-ci, à nos obligations. En effet, le droit canonique précise bien (pardonnez-nous de préférer citer celui de 1917) : « Les laïques ont le droit de recevoir du clergé, conformément aux règles de la discipline ecclésiastique, les biens spirituels et spécialement les secours nécessaires au salut » (Can. 682) Mais peut-être préférez-vous, à en croire vos propres affirmations, le droit canonique de Jean-Paul II qui stipule : « Les fidèles ont le droit, et parfois le devoir, de donner aux Pasteurs leur opinion sur ce qui touche le bien de l'Eglise, et de le faire connaître aux fidèles » (Can.212) - (p 5 de la plaquette)